

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 09 JUILLET 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE NEUF JUILLET à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIFFRE, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 03 Juillet 2018.

Présents : Mmes BRIDEL C., COUR L., DANEL F., KERLOC'H A., LEPANNETIER-RUFFAULT V., MARCHAND-DEDELOT I., MIRAMONT F., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BEAUGENDRE F., BEGASSE J., BEGUE G., BILLIOUX Y., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., FRAUD E., GENOUËL J., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MAILLARD M., MARCHAND S., ORY G., PIQUET S., SALAÛN F., SALAÛN R., VEILLAUX D.

Absents : Mmes BOURCIER V., LAMOUR E., LERAY-GRILL C., MM BARBETTE O., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., DESRUES T., LAHAYE P., LE ROUSSEAU G., MICHOT B., PICARD H.,

Pouvoirs : M. DESBORDES P-J. à M. CHESNAIS-GIRARD L., M. DESJARDINS S. à Mme OULED-SGHAÏER A-L., Mme LAMOUR E. à M. BEGASSE J., M. LE ROUSSEAU G. à M. PIQUET S., Mme LERAY-GRILL C. à M. FRAUD E., M. MICHOT B. à M. BEGUE G., M. PICARD H. à M. BLANQUEFORT Ph.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

CULTURE

Convention de partenariat entre le Département d'Ille-et-Vilaine, l'association ENGRENAGE(S) et Liffré-Cormier Communauté pour l'espace Bel Air de Saint-Aubin-du-Cormier

Rapporteur : Benoît MICHOT, Vice-président

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017 portant statuts de Liffré-Cormier Communauté, et plus particulièrement la compétence facultative « *enseignement musical – gestion de l'école de musique intercommunale - actions en faveur de l'initiation et du développement de l'enseignement de la musique* » ;
- VU la délibération du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine en date du 22 mars 2018 adoptant le Budget Primitif 2018 ainsi que la délibération en date du 30 juin 2005 adoptant le dispositif d'aide aux projets de résidence de mission

VU l'avis favorable du bureau du 13 novembre 2017 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre de sa compétence facultative « *enseignement musical – gestion de l'école de musique intercommunale - actions en faveur de l'initiation et du développement de l'enseignement de la musique* » Liffré-Cormier Communauté s'est engagée dans une démarche partenariale avec le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Engrenage[s] et a ainsi convenu de conclure une convention tripartite dans le cadre du dispositif d'aide aux projets de résidence de mission.

L'association "ENGRENAGE[s]" est un générateur de projets artistiques autour de la création funk et hip-hop. D'une compagnie avec une seule ligne artistique, Engrenage[s] est devenue un bureau de fabrication et d'accompagnement artistique, conjuguant la production d'une pluralité de projets artistiques (danse, musique, arts plastiques, installations...), l'organisation et la direction artistique d'événements, la coordination et la conception de multiples projets de transmissions et d'actions culturelles, ou encore l'expertise, le conseil et la formation des professionnels dans les domaines de compétences liés à ses activités...

Plus spécifiquement, elle est en charge de :

- L'accompagnement de projets artistiques et culturels dans le domaine du hip hop et du funk (dans/musique/art/installations/concepts participatifs...)
- L'organisation du festival « Le funk prend les Rennes ».

Son projet artistique s'est inscrit dans une démarche de transmission et de rencontre, ancrée dans les valeurs de l'éducation populaire, faisant ainsi de la culture et de l'art deux socles fondamentaux de la société et prolongeant ses actions culturelles ou pédagogiques en lien avec les territoires et les publics.

C'est dans cette dynamique que le projet de résidence mission sur le territoire Liffré-Cormier Communauté s'est construit, en concertation avec les acteurs du territoire et les élus locaux en gardant pour objectifs communs de :

- accompagner la production et la diffusion des projets artistiques participatifs et festifs et/ ou pour les espaces publics.
- favoriser la rencontre entre les habitants du territoire et de nouveaux publics et inventer ensemble un projet culturel et artistique innovant
- proposer des actions culturelles au plus grand nombre
- s'inscrire dans des logiques de coopération : développer les partenariats, les co-constructions de projets à l'écoute des acteurs du territoire.

Dans ce cadre, l'association s'engage à réaliser le projet de résidence chorégraphique et musicale porté conjointement avec le groupe des Fonk'farons en partenariat avec Liffré-Cormier Communauté, en particulier l'espace culturel Bel air de Saint Aubin, le centre culturel de Liffré et les deux écoles de musique.

Les prestations des Fonk'Farons et des artistes chorégraphiques d'Engrenage[s] s'articuleront autour de l'univers musical et chorégraphique de La Nouvelle Orléans et notamment dans le cadre de leur spectacle déambulatoire et participatif « Red Line Crosser ».

Le projet s'appuiera sur un certain nombre d'événements destinés à créer une relation privilégiée avec le territoire et ses habitants. Au cœur du projet (par le biais de résidences artistiques, d'ateliers de pratique, de diffusion de spectacles et d'actions culturelles), la présence des artistes sur le territoire développera le lien, l'échange et les interactions entre les habitants par les actions menées dans :

- *les écoles primaires (orchestre à l'école, musique à l'école)*
- *les collèges (danse hip hop et chants de la Nouvelle Orleans),*
- *les écoles de musique (fanfare de rue, concert de proximité)*
- *les centres culturels (résidences, concerts, rencontres et ateliers avec le public)*

Ainsi, et conformément aux dispositions de la convention de partenariat jointe en annexe, le Département s'engage, dans le cadre de sa politique culturelle pour l'exercice 2018, à soutenir financièrement cette association à hauteur de 16 375 euros.

Parallèlement, Liffré-Cormier Communauté s'engage à intervenir financièrement dans le projet de résidence mission et participera à hauteur de 6 363,50 € pour l'année 2018 et de 6 363.50 € pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la convention tripartite jointe en annexe,
- **APPROUVE** l'engagement financier de Liffré-Cormier Communauté dans ce projet tel que décrit ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tout avenant éventuel ou document nécessaire à sa bonne application.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

